



Comptes annuels 2018

LUNGENLIGA SCHWEIZ
LIGUE **PULMONAIRE** SUISSE
LEGA **POLMONARE** SVIZZERA
LIA **PULMUNARA** SVIZRA



Bilan au 31.12.2018

	Commentaires	31.12.2018 en CHF	31.12.2017 en CHF
Actif			
Actif circulant		10'379'072	10'546'561
Liquidités		5'539'315	5'622'927
Créances pour livraisons et prestations	1	95'191	227'617
Créances de proches	2	4'255'869	4'453'570
Autres créances		13'407	27'452
Compte de régularisation actif	3	475'289	214'995
Actif immobilisé		1'873'525	2'021'754
Titres	4	795'724	885'126
Participation ALP	5	1	1
Prêts à des proches	5	300'000	400'000
Actif corporel mobile	6	230'802	290'012
Immobilisations incorporées	7	546'998	446'614
Total actif		12'252'597	12'568'315
Passif			
Capitaux étrangers à court terme		3'995'481	3'955'471
Engagements envers des livraisons et des prestations	8	1'103'490	1'267'255
Obligations envers des proches	9	1'321'443	1'518'642
Autres obligations	10	48'693	109'091
Contrat de construction à long terme	11	845'896	597'400
Compte de régularisation passif	12	675'958	463'083
Capitaux étrangers à long terme		24'000	33'000
Provisions	13	24'000	33'000
Capital des fonds	14	3'944'984	4'201'529
Capital d'organisation	15	4'288'133	4'378'316
Capital de base		1'505'148	1'738'280
Capital lié		2'782'985	2'873'168
Résultat annuel		0	-233'132
Total Passif		12'252'597	12'568'315

Comptes d'exploitation 2018

	Commentaires	2018 en CHF	2017 en CHF
Produits d'exploitation			
Donations reçues	16	6'717'191	6'140'996
Dons libres		4'185'552	4'487'438
Legs pour libre disposition		1'333'866	590'033
Dons affectés		1'197'773	1'063'524
Contributions des pouvoirs publics		618'705	857'931
– Confédération OFSP		177'485	432'593
– Confédération ODM		15'691	2'781
– Confédération OFAS	17	383'510	290'633
<i>Confédération OFAS produit total</i>		<i>4'429'414</i>	<i>3'576'860</i>
<i>Montant pour les ligues pulmonaires cantonales</i>		<i>-4'045'904</i>	<i>-3'286'227</i>
– Confédération SEFRI		42'020	131'924
Autres produits d'exploitation		2'417'930	1'411'209
– Prestations de service en faveur de tiers		102'748	84'551
– Contributions des participants Vacances et formation continue		706'544	721'474
– Produits provenant de proches	18	1'523'373	465'321
– Divers		65'679	119'479
Contributions des ligues		4'591'396	5'114'134
– Contributions ordinaires	19	4'200'001	4'000'000
– Contributions affectées	20	391'395	1'114'134
Total des produits d'exploitation		14'345'222	13'524'270

	Commentaires	2018 en CHF	2017 en CHF
Charges d'exploitation			
Charges directes de projets	21	8'023'612	7'698'624
Frais de personnel	22	4'252'849	3'528'039
Frais de voyage et de représentation		68'784	59'750
Charges de projets	23	3'058'401	3'189'465
Frais d'entretien		11'199	3'420
Charges en matière de recherches	24	482'948	734'365
Amortissements		149'431	183'586
Frais de fundraising	16	5'001'833	5'101'975
Frais de personnel		679'802	712'931
Frais de voyage et de représentation		4'981	8'484
Charges d'exploitation		2'589'225	2'353'096
Frais d'entretien		2'911	794
Amortissements		159'335	19'864
Versement de l'excédent de fundraising	25	1'565'580	2'006'807
Frais administratifs	26	1'647'220	1'601'878
Frais de personnel		738'136	945'406
Frais de voyage et de représentation		16'522	17'047
Charges d'exploitation		860'106	612'031
Frais d'entretien		3'160	1'053
Amortissements		29'296	26'341
Total des charges d'exploitation		14'672'665	14'402'477
Remboursement partiel de la contribution des ligues 2017		0	-233'132
Résultat d'exploitation	27	-327'443	-1'111'340
Résultat financier	28	-18'815	76'743
– Produits financiers		32'036	88'780
– Charges financières		-50'851	-12'038
Résultat exceptionnel		-470	0
- Produits exceptionnel		11'921	0
- Charges exceptionnel		-12'390	0
Résultat annuel avant variation du capital des fonds		-346'728	-1'034'597
Variation du capital des fonds		256'545	-256'884
– Attribution		-1'202'340	-935'957
– Utilisation		1'458'885	679'073
Résultat annuel (avant allocations au capital de l'organisation)		-90'183	-1'291'481
Résultat des fonds lié		90'183	1'058'349
– Attribution		-1'595'538	-456'651
– Utilisation		1'685'721	1'515'000
Résultat annuel	29	0	-233'132

Tableau des flux de trésorerie

	2018 en CHF	2017 en CHF
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation		
Résultat annuel avec résultat des Fonds	0	-233'132
Variation des Fonds	-346'728	-801'465
Résultat annuel sans variation des Fonds	-346'728	-1'034'597
Amortissement d'immobilisations corporelles / incorporelles	338'062	236'188
Diminution / (Augmentation) provisions	-9'000	-48'000
Pertes / (Bénéfices) de cours	42'021	-45'736
Diminution / (Augmentation) créances	344'172	846'002
Diminution / (Augmentation) contrats de construction	248'496	910'540
Diminution / (Augmentation) comptes de régularisation actif	-260'294	71'135
Augmentation / (Diminution) autres dettes financières à court terme	-423'983	-1'085'339
Augmentation / (Diminution) comptes de régularisation passif	212'875	73'744
Total Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	145'621	-76'063
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement		
Investissements en immobilisations corporelles	-95'214	-256'748
Investissements en immobilisations financières	100'000	180'000
Désinvestissements titres	-284'018	319'596
Investissements en immobilisations incorporelles	50'000	-386'614
Total Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	-229'232	-143'766
Total Flux de fonds	-83'611	-219'829
Justification des liquidités		
Etat initial disponibilités	5'622'927	5'842'755
Etat final disponibilités	5'539'315	5'622'927
Diminution (-) / Augmentation (+) des liquidités	-83'611	-219'829

En 2018, nous comptons sur des intérêts de CHF 30'000 (exercice précédent: CHF 38'914) comme recettes (pas de dépenses). Pas de recettes ou de dépenses de produits de participation ou d'impôts sur le bénéfice.

Tableau de variation du capital

en CHF	Existant initial au 1.1.2018	Dotation	Utilisation	Transfert	Total variation	Existant final au 31.12.2018
Capital des Fonds						
Fonds Tuberculose	412'292	4'567	-4'567		-	412'292
Fonds de promotion	2'305'838	890'505	-1'207'274		-316'769	1'989'069
Fonds d'encouragement de la recherche	1'467'772	267'268	-227'245		40'023	1'507'795
Fonds LOX	15'627	40'000	-19'799		20'201	35'828
Total Capital des Fonds	4'201'529	1'202'340	-1'458'885	-	-256'545	3'944'984
Capital de l'organisation						
Capital de base	1'738'280			-233'132	-233'132	1'505'148
Capital lié	2'873'168	1'595'538	-1'685'721		-90'183	2'782'985
- Fonds information	0				-	0
- Fonds p. malades chroniques	56'160				-	56'160
- Fonds prévention contre le tabagisme	222'501		-52'750		-52'750	169'751
- Fonds Pulmocare	28'141		-28'141		-28'141	0
- Fonds projets	2'566'366	1'595'538	-1'604'830		-9'292	2'557'074
Résultat annuel	-233'132			233'132	233'132	0
Total Capital de l'organisation	4'378'316	1'595'538	-1'685'721	-	-90'183	4'288'133

en CHF	Existant initial au 1.1.2018	Dotation	Utilisation	Transfert	Total variation	Existant final au 31.12.2018
Capital des Fonds						
Fonds Tuberculose	403'961	37'708	-29'377		8'331	412'292
Fonds de promotion	2'058'501	617'097	-369'760		247'337	2'305'838
Fonds d'encouragement de la recherche	1'473'153	227'862	-233'243		-5'381	1'467'772
Fonds LOX	9'030	53'290	-46'693		6'597	15'627
Total Capital des Fonds	3'944'645	935'957	-679'073	-	256'884	4'201'529
Capital de l'organisation						
Capital de base	1'505'148			233'132	233'132	1'738'280
Capital lié	3'931'517	456'651	-1'515'000		-1'058'349	2'873'168
- Fonds information	74'927		-74'927		-74'927	0
- Fonds p. malades chroniques	56'160				-	56'160
- Fonds prévention contre le tabagisme	253'832	13'704	-45'035		-31'331	222'501
- Fonds Pulmocare	100'751		-72'610		-72'610	28'141
- Fonds projets	3'445'847	442'947	-1'322'428		-879'481	2'566'366
Résultat annuel	233'132		-233'132	-233'132	-466'264	-233'132
Total Capital de l'organisation	5'669'797	456'651	-1'748'132	-	-1'291'481	4'378'316

Principes comptables et d'évaluation

Clôture effectuée selon Swiss GAAP RPC

La présentation des comptes suit les recommandations Swiss GAAP RPC, conformément aux exigences en vigueur pour les organisations collectant des fonds qui disposent du label de qualité de la Fondation ZEW0. La comptabilité et la présentation des comptes répondent ainsi aux dispositions légales, aux directives ZEW0, aux statuts de la Ligue pulmonaire suisse (LPS), ainsi qu'aux dispositions de Swiss GAAP RPC. Les comptes annuels reflètent dès lors la situation réelle de l'état de la fortune, des finances et des recettes de la LPS. Sont valables les bases d'évaluation générales selon le concept-cadre de Swiss GAAP RPC. La présente clôture des comptes selon les recommandations de Swiss GAAP RPC tient aussi lieu de clôture des comptes selon le droit commercial. Les comptes annuels ont été bouclés selon les recommandations remaniées de Swiss GAAP RPC 2014/15 (valables au 1er janvier 2016).

En raison de la recertification ZEW0 du 14.12.2018 et des conditions et recommandations qui y sont liées, les modifications suivantes ont été effectuées :

- A partir de 2018, les dons à affectation déterminée seront comptabilisés dans le fonds sur la base du montant brut et non net.
- Lors de la présentation de la variation du fonds sera également incluse l'année précédente.
- La terminologie est adaptée aux dispositions de Swiss GAAP RPC.
- Le versement du programme national de dons privés aux ligues cantonales n'est plus comptabilisé comme une position individuelle des charges d'exploitation mais intégré aux charges directes de projet.

Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation répondent aux dispositions de Swiss GAAP RPC. Cela signifie concrètement que les positions sont évaluées comme suit :

- Les liquidités à la valeur nominale.
- Les créances à la valeur nominale, sous déduction des provisions nécessaires dans le cadre des provisions pour dépréciation d'actifs individuels. N'a été effectuée aucune rectification de valeurs forfaitaires dans le sens d'un ducroire.
- Les mandats à long terme selon les charges à payer (Méthode Completed Contract).
- Les titres en placements de capitaux à leur cours. Les extraits de dépôt avec une valeur au 31.12.2018 servent de base à l'évaluation du cours de ces titres
- Pour les immobilisations corporelles et incorporelles, l'évaluation se fait d'après les valeurs d'acquisition, sous déduction des rectifications de valeur économiquement nécessaires. Les amortissements se font de manière linéaire d'après les valeurs d'acquisition, en se fondant sur la durée d'exploitation estimée. Les durées d'exploitation suivantes ont été prises en considération :

Machines de bureau, appareils d'assistance respiratoire, infrastructure informatique (ordinateurs, serveur, logiciels standard)	3 ans
Logiciel de gestion (actifs immatériels), systèmes de communication	5 ans
Mobilier et installations	8 ans
- Pour les immobilisations corporelles, la limite des montants à porter à l'actif est de CHF 1'000, les acquisitions ne dépassant pas mille francs ne sont pas portées à l'actif.
- Les immobilisations corporelles créées par la Ligue pulmonaire ne sont pas portées à l'actif.
- Des provisions sont constituées pour des obligations probables qui existeraient au jour de référence du bilan et dont le montant et / ou l'échéance sont incertains, mais évaluables.
- Les capitaux étrangers aux valeurs nominales.
- Toutes les indications numériques sont exprimées en CHF et ont été arrondies au franc immédiatement supérieur.

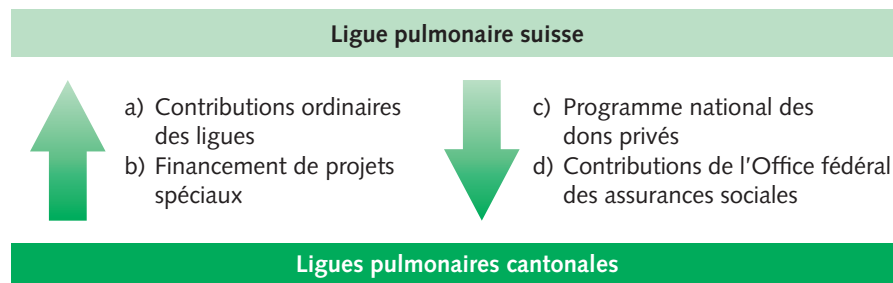
- Devises étrangères : les actifs et les passifs en devises étrangères sont évalués au cours bancaire au jour de référence du bilan. Les produits et charges en devises étrangères sont convertis en francs suisses au cours du jour en question.

	31.12.2018	31.12.2017
EUR	1.13	1.17
USD	–	0.97

Cercle des proches

Par « proches », nous entendons les 19 ligues pulmonaires cantonales, la Coopérative LLE en liquidation, le Don suisse pour les malades pulmonaires et tuberculeux et la Société Suisse de Pneumologie (SSP).

Principes des flux de trésorerie de la Ligue pulmonaire Suisse (LPS) aux ligues pulmonaires cantonales et de ces dernières à la LPS.



Les mouvements de fonds essentiels entre les ligues cantonales et la LPS comprennent des contributions périodiques, des contributions en faveur de projets spéciaux et de temps en temps des contributions individuelles importantes.

Font partie des flux de trésorerie qui se renouvellent chaque année de la part des ligues cantonales en faveur de la LPS : a) les contributions ordinaires pour la compensation des prestations fournies qui s'élèvent à CHF 4.2 millions, b) le financement de projets spéciaux comprenant les contributions au Fonds d'encouragement de la recherche qui sont de CHF 0.4 million (CHF 0.5 million l'année précédente) et aux projets TIC qui sont de CHF 3.8 millions (CHF 2.8 millions l'année précédente). Au total, les flux de trésorerie majeurs provenant des ligues cantonales vers la LPS s'élèvent ainsi en 2018 à CHF 8.4 millions (exercice précédent CHF 7.3 millions).

Font partie des flux de trésorerie allant annuellement de la LPS aux ligues cantonales : c) l'excédent provenant du programme national de dons privés à CHF 1.6 million (CHF 2.0 mio. pour l'exercice précédent), d) la compensation des prestations découlant des contrats de sous-traitance pour le conseil et les cours en vertu de la convention de prestations conclue entre la LPS et l'Office fédéral des assurances sociales qui s'élève à CHF 4.0 millions (CHF 3.5 mio. pour l'exercice précédent). Au total, le flux de trésorerie majeur allant de la LPS aux ligues cantonales s'élève donc à CHF 5.6 millions en 2018 (CHF 5.5 mio. pour l'exercice précédent).

Précisions relatives au bilan et au compte d'exploitation

1. Créances résultant de livraisons et de prestations à des tiers

Les créances émanant de projets se répartissent de la manière suivante :

	31.12.2018 en CHF	31.12.2017 en CHF
Tuberculose	627	0
Formation continue*	49'750	5'350
Séjours bol d'air	15'935	17'257
Information et prévention	28'879	205'010
Total des créances émanant de projets	95'191	227'617

* Cours destinés à la formation continue du personnel spécialisé des ligues cantonales et d'autres organismes de santé

2. Créances résultant de livraisons et de prestations à des proches

	31.12.2018 en CHF	31.12.2017 en CHF
Ligues cantonales	3'532'729	3'816'881
Autres proches	723'140	636'689
Total	4'255'869	4'453'570

3. Comptes de régularisation actifs

Les comptes de régularisation actifs se composent comme suit :

	31.12.2018	31.12.2017
	en CHF	en CHF
TIC	173'071	74'205
Tuberculose	7'055	2'781
Prévention	229'325	88'602
Collecte de fonds	5'184	2'877
Thérapie à domicile	24'500	4'621
Formation continue	19'142	28'938
Politique	3'400	47
Prestations psychosociales	0	382
Total des dépenses pour des projets dans la nouvelle année	461'677	202'453
Comptes de régularisation des actifs restants	13'612	12'542
Total	475'289	214'995

4. Titres

Les titres ont un caractère de placement à moyen et long terme.

	31.12.2018 en valeurs de marché en CHF	31.12.2017 en valeurs de marché en CHF
Obligations		
– Suisse CHF	105'140	156'980
– Étranger, en devises étrangères	0	0
Obligations total	105'140	156'980
Parts de fonds	22'356	23'583
Actions suisses	572'190	599'873
Fonds immobilier	96'038	104'690
Total des titres	795'724	885'126

La stratégie de placement a pour objectif de préserver les valeurs financières investies et produire un taux de rendement raisonnable sur le long terme. La Ligue pulmonaire suisse place par principe ses propres ressources à hauteur maximale de son capital propre. Nous pouvons également placer à court terme des moyens financiers dont nous n'avons pas besoin immédiatement. La stratégie de placement peut donc être définie comme étant « défensive, mais avec retenue ». Les placements sont opérés en tenant compte des liquidités dont nous avons besoin et sont, par conséquent, échelonnés. Les durées d'échéance sont adaptées au fur et à mesure en fonction de la situation et de l'évolution des taux d'intérêts ayant cours sur le marché. Les ressources financières ne peuvent toutefois pas être investies dans des titres de portefeuille qui porteraient directement préjudice à la santé ou encore à l'environnement.

5. Participation ALP et prêts à des proches

La valeur nominale de la participation à l'Achat Ligue pulmonaire (ALP, ancienne coopérative LOX) s'élève à CHF 45 000. Cette somme représente un taux de participation de 18,3 %. Dans le cadre de l'assainissement de la LOX, opéré en 2003, cette participation a subi une rectification de valeur. En 2016, la coopérative LOX a été renommée « Achat Ligue pulmonaire » (ALP) et se trouve actuellement en liquidation.

Un prêt a également été octroyé à la Ligue pulmonaire Vaud (LPVD) le 22.07.2015, à des fins d'amélioration des liquidités et d'investissement dans des bâtiments et infrastructures, pour un montant de CHF 500'000. L'état au 31.12.2018 est de CHF 300'000. Le prêt est accordé jusqu'au 30.06.2020 et est garanti par gage immobilier.

6. Immobilisations corporelles mobiles

	Effectif au 1.1.2018 en CHF	Augmentations en CHF	Diminutions en CHF	Effectif au 31.12.2018 en CHF
Valeur d'acquisition				
Mobilier et installations	320'259	6'366	5'096	321'529
ICT de la direction	329'619	82'988	106'072	306'535
ICT des ligues	10'202	0	0	10'202
Installations de communication	104'870	5'861	0	110'731
Appareils pour thérapie à domicile	5'024	0	5'024	0
Appareils pour séjours bol d'air	4'497	0	0	4'497
Total	774'470	95'214	116'191	753'495
Amortissements cumulés				
Mobilier et installations	245'852	19'222	5'096	259'978
ICT de la direction	182'341	113'060	106'072	189'328
ICT des ligues	10'204	0	0	10'204
Installations de communication	36'539	22'146	0	58'685
Appareils pour thérapie à domicile	5'025	0	5'025	0
Appareils pour séjours bol d'air	4'497	0	0	4'497
Total	484'458	154'428	116'192	522'693
Total de la valeur comptable nette de l'actif corporel	290'012			230'802

La valeur d'assurance incendie des immobilisations corporelles mobiles s'élève à CHF 1'400'000. Aucune perte de valeur n'a eu lieu pour l'exercice 2018.

7. Immobilisations corporelles

	Effectif au 1.1.2018 en CHF	Augmentations en CHF	Diminutions en CHF	Effectif au 31.12.2018 en CHF
Valeur d'acquisition				
Logiciels	86'507	13'073	34'539	65'041
Gestion d'adresses	643'068	270'945	0	914'013
Pulmocare	1'060'343	0	0	1'060'343
Autres actifs immatériels	83'642	0	0	83'642
TIC Ligues logicales	33'649	0	0	33'649
Actifs immatériels pour la thérapie à domicile	17'000	0	0	17'000
Total	1'924'209	284'018	34'539	2'173'688
Amortissements cumulés				
Logiciels	80'921	9'462	34'539	55'844
Gestion d'adresses	252'241	132'354	0	384'595
Pulmocare	1'032'202	28'142	0	1'060'344
Autres actifs immatériels	71'084	6'378	0	77'462
TIC Ligues logicales	32'018	1'631	0	33'649
Actifs immatériels pour la thérapie à domicile	9'129	5'667	0	14'796
Total	1'477'595	183'634	34'539	1'626'690
Total de la valeur comptable nette des actifs immatériels	446'614			546'998

Les immobilisations incorporelles concernent l'acquisition de logiciels et de la gestion intégrée des adresses qui sont spécialement exploitées pour la collecte de fonds, ainsi que du nouveau développement du système de gestion des patients Pulmocare. Pour l'exercice 2018, il n'y a pas eu de pertes de valeur.

8. Engagements envers des tiers

	31.12.2018 en CHF	31.12.2017 en CHF
Formation continue *	73'629	22'971
Séjours bol d'air	17'425	1'069
Logiciel de gestion de patients Pulmocare	137'577	115'894
Contrôle de gestion du groupe	0	1'727
Centre de compétence Tuberculose	1'760	6'247
Prévention	4'906	71'544
Coordination et développement de la thérapie à domicile	0	30'499
Communication	2'099	87'927
Collecte de fonds	624'045	630'630
Encouragement de la recherche	98'730	17'173
Direction	0	51
Total des engagements émanant de projets	960'171	985'732
Autres engagements résultant de livraisons et de prestations	143'319	281'523
Total	1'103'490	1'267'255

* Cours destinés à la formation continue du personnel spécialisé des ligues cantonales et d'autres organismes de santé

9. Engagements envers des proches

Le versement de l'excédent des dons privés de 2018 (après déduction de la contribution versée à l'encouragement de la recherche) d'un montant de CHF 1'174'485 (CHF 1'505'106 pour l'exercice précédent) au bénéfice des ligues cantonales est inclus dans cette position.

10. Autres engagements

Il s'agit essentiellement de l'AVS.

11. Paiements anticipés de mandats à long terme

Les mandats incluent le développement du nouveau système de thérapie pour patients « RespiGo », le futur démantèlement du système de thérapie pour patients

« Pulmocare », la réorganisation de l'intranet, de l'outil de de contrôle « Datawarehouse Lungenliga DWL » et de la télémédecine.

Aperçu des mandats de production à long terme :

	2018 en CHF	2017 en CHF
Charges cumulées	5'893'848	2'348'496
Acomptes reçus	6'739'745	2'945'895
Solde	845'896	597'399

12. Comptes de régularisation passifs

Les comptes de régularisation des passifs se présentent de la manière suivante :

	2018 en CHF	2017 en CHF
Logiciel de gestion de patients	42'786	32'231
Prévention	2'170	3'890
Collecte de fonds	192'171	121'829
Thérapie à domicile	97'653	4'030
Séjours bol d'air	6'108	323
Prestations psychosociales	3'575	3'900
Encouragement de la recherche	4'043	2'237
Politique	0	3'536
Cours de formation continue *	21'594	0
Total des régularisations pour les projets lors de l'exercice	370'100	197'474
Autres comptes de régularisation passifs	305'858	265'609
Total	675'958	463'083

* Cours destinés à la formation continue du personnel spécialisé des ligues cantonales et d'autres organismes de santé

13. Provisions

Après avoir été un certain nombre d'années au service de la Ligue pulmonaire suisse, les collaborateurs touchent une prime de fidélité. Le droit à cette prime au pro rata temporis de 5 ans est ajourné.

	État au 01.01.2018 en CHF	Diminution/ Augmentation en CHF	État au 31.12.2018 en CHF
Provisions pour les primes de fidélité	33 000		
– Primes de fidélité en cours		–9 000	
Provisions pour les primes de fidélité			24 000

14. Fonds à affectation restreinte

Les fonds à affectation restreinte sont des dons effectués par des tiers et dont les conditions d'utilisation par la LPS ont été clairement spécifiées et limitées. Le Fonds Tuberculose découle du contrat conclu avec l'Office fédéral de la santé publique et qui a pour objectif de gérer et d'assurer la maintenance du Centre de compétence Tuberculose.

Le Fonds de promotion est alimenté au moyen de dons à affectation déterminée des promoteurs de projets et les ressources pécuniaires sont utilisées pour financer des activités spécifiques aux thèmes pour lesquels les fonds ont été collectés. Le Fonds de l'encouragement de la recherche est alimenté par des montants de dons à affectation déterminée, hormis en 2013, où il a été alimenté par une contribution d'accumulation de toutes les ligues. À partir de l'exercice de 2013, il est alimenté annuellement par une quote-part de dons émanant du programme de dons privés. Les ressources financières sont utilisées selon les dispositions réglementaires de l'encouragement de la recherche. Le Fonds de promotion comprend les fonds à affectation déterminée pour l'aide aux patients asthmatiques, les personnes souffrant d'un grave handicap respiratoire ainsi que des projets individuels (séjours bol d'air, Plaisirs sportifs de Macolin, assistance de personnes atteintes de maladies pulmonaires du Tessin). Le fonds LOX contribue au soutien de la mobilité des patients qui dépendent d'oxygène liquide.

Suite à une exigence de la ZEWO, les rendements bruts sont affectés au capital de fonds à partir de 2018 et non plus les rendements nets. Par conséquent, les coûts générés par la gestion de la collecte de fonds à affectation déterminée sont inclus dans les prélèvements. Avec un montant de CHF 1'202'340, les attributions au capital de fonds dépassent le total des dons à affectation déterminée de CHF 4'567, se montant à CHF 1'197'773. La différence est à imputer à des contributions de sponsoring.

Pour de plus amples détails, voir également le tableau des variations du capital.

15. Capital d'organisation

Le capital d'organisation comprend, outre les fonds propres, les fonds liés.
Pour de plus amples informations, voir le tableau des variations du capital.

16. Produit provenant de la collecte de fonds

	2018 en CHF	2017 en CHF
Rendement de la collecte de fonds	6'717'191	6'140'996
Charges pour la collecte de fonds (y compris frais de personnel et généraux)	3'436'253	3'095'168
Recettes nettes	3'280'938	3'045'828

Dans la position « Charges pour la collecte de fonds », le versement de CHF 1'565'580 aux ligues pulmonaires cantonales n'est pas pris en compte.

Le charges pour la collecte de fonds sont calculées selon la méthode ZEWO.

17. Contribution des pouvoirs publics : OFAS

Parmi les contributions de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) s'élevant à CHF 4'429'414 (année précédente CHF 3'576'860) sont reversés CHF 383'510 à la LPS (année précédente : CHF 290'633), le reste étant destiné aux ligues cantonales. Il s'agit de paiements d'acomptes. Le montant plus élevé de CHF 852'554 par rapport à l'année précédente est à imputer à la pratique de versement d'acomptes de l'OFAS. La représentation des revenus bruts de l'OFAS dans les comptes d'exploitation est une charge de la recertification 2013 du label de qualité de la Fondation ZEWO.

Sont déduits, dans le cadre de contrats de sous-traitance conclus au cours de l'exercice avec les ligues cantonales, deux acomptes pour l'exercice en cours tout comme le décompte final de l'exercice précédent.

Ligue	Crédit 2018 en CHF	Crédit 2017 en CHF
Argovie	371'418	343'915
Les deux Bâle	399'563	403'914
Berne	574'188	613'538
Fribourg	100'587	177'399
Genève	0	-55'040
Glaris	36'555	29'800
Grisons	1'782	3'122
Jura	16'659	-7'564
Suisse centrale	215'097	208'444
Neuchâtel	639'391	568'765
St. Gall - Appenzell	14'376	21'242
Schaffhouse	11'201	13'014
Soleure	292'587	284'018
Schwytz	19'934	23'055
Thurgovie	114'103	136'808
Tessin	285'853	207'625
Uri	6'882	12'216
Vaud	735'364	281'860
Valais	210'921	189'264
Total	4'046'461	3'455'395

18. Rendement provenant de proches

Ce rendement provient majoritairement des ligues cantonales pour des prestations de service spécifiques et la vente de matériel. Les bénéfices résultant de la colocation avec la Société Suisse de Pneumologie (SSP) sont caducs étant donné que la SSP gère elle-même son secrétariat depuis le 1er janvier 2018. Les recettes provenant du sous-locataire Coopérative ALP sont minimales, étant donné que la coopérative est en liquidation depuis 2018. Sont également prises en compte des prestations propres actives à hauteur de CHF 1'246'211 pour des projets d'investissement TIC.

19. Contributions ordinaires des ligues

Par les contributions ordinaires, les ligues cantonales financent la sous-couverture globale des frais à titre de compensation des prestations fournies en fonction d'une clé de répartition fixée dans le Règlement financier.

20. Contributions à affectation déterminée des ligues

Il s'agit essentiellement de la contribution réglementaire annuelle des ligues cantonales en faveur du Fonds de recherche (CHF 391'395, année précédente : CHF 501'701). Les contributions pour le nouveau système de thérapie pour patients RespiGo (année précédente : CHF 612'433) ont été activées en 2018.

21. Charges directes de projets

Les charges directes de projets comprennent les activités suivantes de la LPS :

	2018 en CHF	2017 en CHF
Thérapie à domicile	1'090'598	1'185'048
Prestations psychosociales	93'076	147'641
Séjours bol d'air	605'023	608'091
Centre de compétence Tuberculose	189'733	214'741
Promotion de la santé, prévention et politique	566'864	806'506
Encouragement de la recherche	583'742	734'944
TIC de l'association	2'416'804	1'848'956
Communication	1'192'068	1'122'637
Formation continue*	1'090'560	984'071
Contrôle des groupes	184'579	150'811
Secretariat ALP et SSP (2017)	10'565	128'329
Total	8'023'612	7'931'775

* Cours destinés à la formation continue du personnel spécialisé des ligues cantonales et d'autres organismes de santé

22. Frais de personnel

Au cours de l'exercice passé sous revue, la Ligue pulmonaire suisse comptait à son service 64 collaborateurs et collaboratrices (exercice précédent : 59) avec un total de pourcentage d'occupation moyen de 4'170% (exercice précédent : 3'945%). À la fin de l'exercice, 51 collaborateurs et collaboratrices (exercice précédent : 52) travaillaient ainsi au service de la LPS avec un pourcentage de temps complet de 3'655% (exercice précédent 3'720%).

Les collaborateurs et collaboratrices de la LPS sont assurés auprès de l'Institution de prévoyance « Fondation Abendrot ». Les cotisations aux caisses de pension limitées à cette période s'élevaient à CHF 391'283 (année précédente : CHF 357'624). Les charges liées à l'institution de prévoyance du personnel se montent à CHF 391'283 (année précédente : CHF 357'624).

La LPS ne participe pas encore à l'excédent de couverture auprès de la nouvelle caisse de pension. L'excédent de couverture de la Fondation Abendrot s'élevait à 107% au 30.09.2018 (exercice précédent : 111.25% au 31.12.2017).

23. Charges d'exploitation en matière de projets

Les charges d'exploitation en matière de projets ont diminué de CHF 364'216. Cette baisse est notamment à imputer à des dépenses moins importantes liées aux interventions d'experts externes (- CHF 154'987).

24. Charges en matière de recherche

Le Fonds d'encouragement de la recherche a soutenu 4 demandes de financement de recherche (année précédente : 5) pour un montant total de CHF 500'000 (année précédente : CHF 625'000). Pour les demandes de financement de recherche acceptées ont été versés CHF 482'948 (année précédente : CHF 734'365), étant donné que l'aide financière est versée par tranches. Le reste des frais concerne le soutien externe du secrétariat de recherche et les commissions de contrôle et de recherche.

25. Versement de l'excédent résultant de la collecte des fonds aux ligues cantonales

L'excédent résultant de la récolte des fonds est versé aux ligues d'après une clé de répartition définie dans le Règlement financier. Depuis 2013, une partie de cet excédent est versé au Fonds d'encouragement de la recherche. Le versement aux diverses ligues intervient à condition qu'elles fassent figurer l'utilisation des fonds récoltés dans leur rapport annuel.

26. Charges administratives

Les charges administratives comprennent la gestion et la direction des affaires de la LPS, les activités associatives, les finances internes, la gestion du personnel, les TIC du siège tout comme les travaux administratifs généraux.

Indemnités versées aux membres du Comité central de la LPS (organe directeur) et de la direction :

	2018 en CHF	2017 en CHF
Indemnités accordées au comité central	134'451	103'417
Indemnités accordées au président	22'624	23'414
Indemnités accordées aux membres de la direction	1'098'066	1'089'848

Les indemnités versées aux membres du Comité central incluent la rémunération pour le travail fourni au sein du comité, les frais et un mandat. Le mandat comprend le conseil juridique, se comprend comme une transaction avec des personnes proches et les indemnités se montent à CHF 27'814 (année précédente : CHF 14'580). Les indemnités versées à la direction incluent les salaires bruts et les frais.

27. Résultat d'exploitation

La LPS a besoin de disposer de contributions des ligues, de fonds de la part de tiers (par exemple des pouvoirs publics), de dons et de ressources émanant de fonds pour pouvoir faire son travail. Le résultat d'exploitation ne reflète toutefois qu'une partie de la réalité de l'exploitation, étant donné que les ressources émanant de fonds ne sont pas prises en comptes.

28. Résultat financier

	2018 en CHF	2017 en CHF
Rendement		
Intérêts sur titres et dépôts à terme	27'693	34'510
Bénéfices de cours	4'343	54'354
Total	32'036	88'864
Charges		
Frais et émoluments	4'487	3'503
Pertes de cours	46'364	8'618
Total	50'851	12'121
Résultat financier	-18'815	76'743

29. Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice annuel est de CHF 0. La compensation des prestations non-utilisée de CHF 248'290 est prévue pour l'exercice 2019 et a été affectée au fonds Projets, conformément à la décision du conseil des délégués du 13 décembre 2018.

Informations supplémentaires

Engagements subsidiaires

Il n'existe aucune obligation de garantie, de cautionnement ou encore de constitution de gage à l'égard de tiers et ce, ni pour l'année passée sous revue, ni pour l'exercice précédent.

Autres engagements ne devant pas être portés au bilan

	31.12.2018 en CHF	31.12.2017 en CHF
Contrat de bail (durée jusqu'au 31/03/2023)	290'173 p.a.	290'173 p.a.

Il s'agit de contrats d'une durée supérieure à un an.

Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Aucun événement significatif connu ne s'est produit qui aurait pu influencer les comptes annuels de l'exercice comptable de 2018.

Le Conseil des Délégués de la Ligue pulmonaire suisse a approuvé les présents comptes annuels en date du 27 juin 2019.

Rapport de l'organe de révision sur
le contrôle restreint à l'attention
du Conseil des délégués de la
Ligue pulmonaire suisse
Berne

Thoune, le 9 avril 2019
ha


En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe) de la Ligue pulmonaire suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC, aux exigences légales et aux statuts incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC, et ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

unico thun ag


Heidi Ambühl
Experte-réviseur agréé
Réviseur responsable


Jürg Rolli
Expert-réviseur agréé

Annexe Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe)